République Française Département : ARIEGE Arrondissement : Pamiers ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 26 septembre 2025

Délibération N° DE 026 2025

NOM	BRE DE ME	EMBRES
En exercice	Présents	Votants
9	7	7
Date	e de la convo 16/09/202	
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résul	tat du vote :	adoptée

Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

<u>Présents</u>: Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés:

Absents et Excusés : Nicolas Connord, Paul Perilhou

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marc Vallve est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Amélioration et remise aux normes du système de chauffage de l'appartement n°9

Le Maire explique que à la suite du changement du système de chauffage à l'appartement n°11 Rue du Saint-Barthélémy, où nous avons installé un poêle à granulés en remplacement du poêle à bois, et de la remise aux normes du conduit, nous avons récupéré le poêle existant qui est en bon état et fonctionnel.

Celui de l'appartement n°9 étant défectueux, le maire propose au conseil municipal de le remplacer par celui récupéré à l'appartement n°11 et de mettre le conduit aux normes. Le devis proposé par la société SBM s'élève à 1 678.00 €, soit un montant TTC de 1 845.80 €.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le changement du poêle et la remise aux normes du conduit d'évacuation,
- APPROUVE le devis de la Société SBM pour un montant TTC de 1 845.80 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier Président de séance Marc Vallve Secrétaire de séance